Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne-Rhône-Alpes



Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N° AURA 2024-E-018 Séance du 19 mars 2024

Avis d'opportunité relatif au plan national d'action (PNA) en faveur des pelouses sableuses continentales (pour la période 2024-2034)

Lors de la séance du 19 mars 2024, le CSRPN a examiné la demande d'avis en opportunité relative au plan national d'action (PNA) en faveur des pelouses sableuses continentales pour la période 2024-2034.

Le CSRPN souligne le caractère pertinent, ambitieux et intégrateur de ce plan qui prend en compte la faune, la flore et la fonge de ces milieux.

Considérant les menaces croissantes sur les pelouses sableuses continentales et les enjeux liés à ces habitats, le CSRPN émet un avis très favorable à ce projet de PNA.

Le CSRPN insiste sur la nécessité d'obtenir les moyens financiers destinés à améliorer la préservation de ces milieux.

Le président du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS